

La Commission européenne présente une loi climat ambitieuse

Publié le 6 mars 2020

La Commission a présenté le 4 mars sa 'loi climat', une proposition de règlement qui vise à rendre contraignant l'objectif de l'UE de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050.

Cet objectif s'appliquera au niveau global de l'UE plutôt que pays par pays. La Commission se prononcera d'ici septembre sur l'objectif intermédiaire de réduction des émissions pour 2030 (-40 %, -50 % ou -55 %).

Il s'agit d'atteindre le très ambitieux objectif de "neutralité carbone" à horizon 2050 fixé dans le Pacte vert, avec un calendrier progressif. Il faudra par ailleurs concilier cet objectif avec la stratégie industrielle européenne que Thierry Breton présentera le 10 mars prochain.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)